

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE**

**DECISION N° : 21-11**

**Objet : Marché 21PAT02 : Fourniture et livraison de produits phytosanitaires, engrais, semences, substrats et mise en oeuvre de travaux mécaniques sur les pelouses naturelles des stades d'Aigues-Mortes et de Le Grau du Roi**

Monsieur Le PRESIDENT de la Communauté de Communes Terre de Camargue,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 alinéa 4,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-07-57 du 30/07/2020 donnant délégation de missions complémentaires à Monsieur le Président pendant la durée de son mandat,

Considérant qu'un marché sous la forme d'une procédure d'appel d'offre ouvert a été lancé en date du 18 janvier 2021, conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique avec une remise des offres fixée au 18 février 2021 à 17h. L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Considérant que pour les lots suivants :

- 1) Fourniture de produits phytosanitaires : 1 offre a été remise dans les délais
- 2) Fourniture de semences et substrats : 1 offre a été remise dans les délais
- 3) Fourniture de produits de fertilisation (engrais) : 1 offre a été remise dans les délais
- 4) Travaux mécaniques (sur pelouses naturelles) : 3 offres ont été remises dans les délais

**DECIDE**

**Article 1 :** Les membres de la CAO réunis le 31 mars 2021 ont décidé d'attribuer les lots du marché de fourniture et livraison de produits phytosanitaires, engrais, semences, substrats et mise en oeuvre de travaux mécaniques sur les pelouses naturelles des stades d'Aigues-Mortes et de Le Grau du Roi de la manière suivante :

- 1) **Fourniture de produits phytosanitaires**  
A l'entreprise TOUCHAT SA 251 route de Baillargues BP 4 - 34130 MAUGUIO CEDEX.
- 2) **Fourniture de semences et substrats**  
A l'entreprise TOUCHAT SA 251 route de Baillargues BP 4 - 34130 MAUGUIO CEDEX.
- 3) **Fourniture de produits de fertilisation (engrais)**  
A l'entreprise TOUCHAT SA 251 route de Baillargues BP 4 - 34130 MAUGUIO CEDEX
- 4) **Travaux mécaniques (sur pelouses naturelles)**  
A l'entreprise SUDGAZON Mas le Castellet - 34590 MARSILLARGUES

**Article 2 :**

Un rabais de 20% sur chaque produit commandé sera appliqué sur les prix publics du catalogue général du candidat pour les lots 1, 2 et 3.

Pour le lot 4, le délai d'intervention sur site du candidat est de 1 jour.

S'agissant des lots 1,2 et 3, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an, à compter du 03/05/2021 jusqu'au 03/05/2022.

Le lot 4 est conclu à compter de la notification pour une période de 1 an. L'accord cadre peut être reconduit par période successive de 12 mois pour un nombre de reconduction fixé à 3.

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le **22 AVR. 2021**

Recevoir  
le 22/04/21

ID : 030-243000650-20210413-21\_11-AR

**Article 3** : Le Directeur Général des Services de la Communauté de communes Terre de Camargue est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ampliation adressée :

- A Madame La Préfète du Gard
- A Madame Le Trésorier Payeur

Fait à Aigues-Mortes le 13 avril 2021

Le Président,

Docteur Robert CRAUSTE

Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 53-1025 du 28.11.1953, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03 12 1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.